



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 04 JUILLET 2018**

Délibération N° 18 | 015

Réalisation d'une étude permettant de caractériser le rôle économique des établissements publics fonciers d'Etat

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N°73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement, modifié,

Vu le programme d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- autorise le directeur général à signer une convention pour le financement par les dix EPF d'Etat d'une étude permettant de caractériser le rôle économique des EPF d'Etat à réaliser sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPF Nord Pas de Calais ;
- précise que la participation de l'EPF Lorraine au titre de cette convention ne pourra pas excéder 15 000 € TTC.

VU ET APPROUVE

LE 19 2 JUIL. 2018

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER